

e/A/P

snetaa
FO

MENSUEL N° 564 | DÉCEMBRE 2017 | 1,30 €

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

ET SI ON PARLAIT DES CHANGEMENTS ?

p.14-17

LE MEDEF À
L'ASSAUT DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE

P. 05

RÉFORME DE
L'ACCÈS À
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

P. 06-07

RÉTABLISSEMENT
DU JOUR
DE CARENCE

P. 18

LA CHRONIQUE :
D'UN ANCIEN À UN
NOUVEAU MONDE ?

P. 20-21



**CLASSE EXCEPTIONNELLE :
ON SE COMPTE ?**



**RETRAITE : TOUCHEZ PAS À
NOS PENSIONS !**



SOMMAIRE

- 04** **CONCOURS**
Ceinture !
- 05** **L'ACTUALITÉ**
Le Medef à l'assaut de la formation professionnelle
- 06** **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
Réforme de l'accès au supérieur
- 08** **CLASSE EXCEPTIONNELLE**
On se compte ?
- 11** **VOIE PROFESSIONNELLE**
Lancement de la concertation
- 12** **ÉLECTIONS INTERNES**
Vous avez le pouvoir de choisir vos représentants !
- 14** **À LA UNE**
Les changements dans l'enseignement pro

- 18** **JOUR DE CARENCE**
Explications sur ce retour
- 19** **PAROLE DE MILITANT**
Qui suis-je ?
- 20** **LA CHRONIQUE**
D'un ancien à un nouveau monde
- 22** **BRÈVES**
Le saviez-vous ?
- 24** **MÉTIER**
Le plaisir d'enseigner existe-t-il encore ?
- 26** **À RETENIR**
Les PLP, management à l'école, outre-mer, AEFÉ
- 28** **RETRAITE**
Touchez pas à nos pensions !



L'ÉDITORIAL

Nous avons déjà oublié que ce gouvernement n'est au pouvoir que depuis 6 mois. Nous l'avons oublié car celui-ci utilise l'arme absolue de la communication pour aller vers l'opinion. Et l'opinion a toujours raison, même si je ne sais pas toujours ce que c'est et quelle est sa représentativité.

Le gouvernement a donc lancé une multitude de consultations-concertations à la fois dans l'Éducation nationale dans notre secteur, mais aussi dans d'autres ministères comme le ministère du Travail, celui de l'Enseignement supérieur et cela nous touche par voie de conséquence. Ainsi, le ministère du Travail a lancé une concertation sur l'apprentissage avec pour objectif de le développer. La seule question est de savoir si les lycées professionnels seront impactés en étant obligés de développer des formations par apprentissage en leur sein. Le corollaire étant aussi de connaître quel sera le pilote réel de ce système, à savoir les Régions ou les branches professionnelles.

Le SNETAA-FO, fort de ses mandats et des revendications des PLP, ne veut pas la casse de notre statut et de nouvelles obligations de service qui rendraient nos classes ingérables avec la mixité des publics et des parcours.

Parallèlement, le ministre de l'Éducation nationale a confié une consultation sur l'enseignement professionnel à Céline CALVEZ, députée LREM, et à Régis MARCON, grand chef cuisinier, pour trouver les clés de la valorisation et d'une nouvelle efficacité pour l'enseignement professionnel.

Le SNETAA-FO a été reçu lors de la première audience le 7 décembre et a réaffirmé que la voie professionnelle de formation initiale, publique et laïque était bien une voie de réussite pour tous les jeunes, avec un parcours du CAP au BTS.

Il s'agissait bien de réaffirmer le rôle de l'École républicaine qui accueille tous les publics et aussi celui de la tâche ardue des enseignants pour entraîner les jeunes vers la certification, un diplôme national, gage d'insertion professionnelle à travers une convention collective.

Aujourd'hui, le SNETAA-FO participe à tous les groupes de travail, à toutes les audiences de consultation et il exprime pleinement ses mandats et ses revendications. Le SNETAA-FO a pu vérifier que celles-ci étaient celles des personnels dans les établissements après les Assises académiques et nationales qui ont permis aux collègues d'exprimer leurs préoccupations du quotidien, les conditions d'exercice de notre mission.

Le SNETAA-FO exprime fortement toutes ces positions alors que ces dernières années nombre d'organisations avaient fait de l'accompagnement une politique. Les constats sont aujourd'hui sévères face à ceux qui font des pieds et des mains pour s'opposer voire, comme le dit un slogan à la mode, résister.

Le SNETAA-FO n'a pas varié dans sa défense des personnels, du statut, des conditions de travail. Il entend donc porter ce message pour être la voix des PLP.

Discuter n'est pas négocier et négocier n'est pas conclure. Fort de ces principes, le SNETAA-FO n'a pas joué la chaise vide, mais le SNETAA-FO, en toute indépendance, a toujours donné son avis sur les politiques éducatives menées par nos gouvernements. Certes, il est trop tôt pour conclure mais le SNETAA-FO n'acceptera jamais la casse de notre statut, la fin des diplômes nationaux et surtout la mise à mort de nos lycées professionnels.

C'est toujours avec vous que nous pouvons.



CHRISTIAN LAGE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CONCOURS : CEINTURE !

Les chiffres et la répartition des postes offerts aux concours des CAPLP (externe, interne, 3^e concours et examen réservé) viennent de paraître :

- 1580 postes pour le concours externe ;
- 315 pour le concours interne ;
- 10 postes pour le 3^e concours ;
- 695 pour les examens professionnels.

Si le 3^e concours et le concours interne restent **au même niveau de recrutement**, le concours externe se voit amputé de 340 postes et l'examen réservé de 90. Soit une baisse de 18 % de postes par rapport à la session 2017.

Est-ce que cette baisse est due à une diminution des besoins dans les LP ? Que nenni ! Le taux de contractuels dans notre secteur d'enseignement n'a jamais été aussi élevé...

En diminuant le nombre de postes offerts aux concours, le ministère choisit d'augmenter le nombre d'enseignants précaires embauchés sans aucune formation. Bien sûr, cela représente une économie substantielle réalisée sur le dos des personnels et des élèves de l'Enseignement Professionnel. C'est peut-être leur manière de nous faire encore contribuer à l'effort budgétaire !

Certaines disciplines vont se retrouver complètement sinistrées. Comment comprendre qu'en biotechnologie, par exemple, où les besoins

sont énormes dans toutes les académies, le ministère supprime l'examen réservé (100 postes ouverts l'an dernier) et baisse de 50 le nombre de postes dans le concours externe ?

Rappelons que l'examen réservé s'adresse aux contractuels les plus anciens. Rayer d'un trait de plume la section qui l'an dernier avait 100 possibilités de recrutement, c'est clairement choisir de maintenir nos collègues de cette discipline dans une précarité totalement inadmissible.

Pour tenter de justifier cette baisse, le gouvernement met en avant le nombre de postes non pourvus l'année dernière. C'est un comble ! Pour reprendre l'exemple de la biotechnologie, il y avait 896 candidats inscrits lors du concours externe 2017, 258 admissibles et seulement 144 admis pour 242 postes offerts. La question est de savoir pourquoi si peu d'admissibles ? Pourquoi si peu d'admis ? N'y aurait-il pas la volonté d'organiser la pénurie ? A-t-on la certitude que, suite à cette baisse, tous les postes offerts seront pourvus ? Faisons le pari que non et que la même excuse aura les mêmes effets l'année prochaine !

Les contractuels voulant être titulaires existent ! Ils sont dans nos classes, devant nos élèves, et exercent souvent dans des conditions matérielles difficiles ! Ne pas leur donner la possibilité de sortir de cette condition est insupportable !

Cette baisse annoncée aura une

conséquence plus pernicieuse. Le nombre d'entrées lors du mouvement national dans les académies étant directement lié au nombre de stagiaires, moins il y en aura, plus les mutations 2019 seront difficiles ! Les titulaires, loin de leurs familles, devraient-ils eux aussi payer la facture ?

Le SNETAA-FO se bat et continuera à se battre pour résorber la précarité dans l'enseignement professionnel, pour que les postes ouverts aux concours correspondent aux besoins, pour que tous les postes offerts soient pourvus et pour que tous les titulaires puissent avoir un vrai droit à mutation



LE MEDEF À L'ASSAUT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE !

Récemment, devant la presse, le patron du Medef a abordé la question de la formation professionnelle. En amorce du sujet : la nécessité d'une formation tout au long de la vie de l'actif pour répondre aux besoins des mutations des activités économiques.

Pierre Gattaz justifie ainsi le développement de l'apprentissage comme sas privilégié de la lutte contre le chômage, celui des jeunes en particulier. Les exemples européens sont rapidement pris à l'appui de la démonstration pour illustrer cette solution quasi magique : l'Allemagne, la Suisse...

L'idée principale est de mettre en place un système qui adapterait l'offre de formation aux besoins des entreprises. Les apprentis deviendraient alors un « stock humain de compétences » qui serait géré à flux tendu !

En conséquence, selon Pierre Gattaz, l'obligation du patronat de s'impliquer, aux côtés des Régions, dans la gestion de l'offre des formations professionnelles en Lycée Professionnel, CFA s'impose : « Nous voulons avoir la main dans la partie : salariés, demandeurs d'emploi, les jeunes. Après, l'État aura la main sur d'autres choses concernant

la Fonction publique. Et donc, ça veut dire qu'il faut remettre ça en faisant mieux avec moins... » Pour résumer par une image à l'évocation toute libérale : « Nous connaissons nos besoins... nous sommes les clients... »

Sauf que ce discours sur la responsabilité « fondamentale » des entreprises dans la formation des actifs se heurte à la réalité du terrain. Les patrons eux-mêmes ont dû mal à s'engager dans la signature de contrats d'apprentissage, surtout pour des apprentis d'un niveau antérieur ou équivalent Bac, et les ruptures de contrats sont élevées d'après une récente étude parue dans une note de la Dares. Entre la parole et l'acte, la responsabilité tend à être de plus en plus limitée !

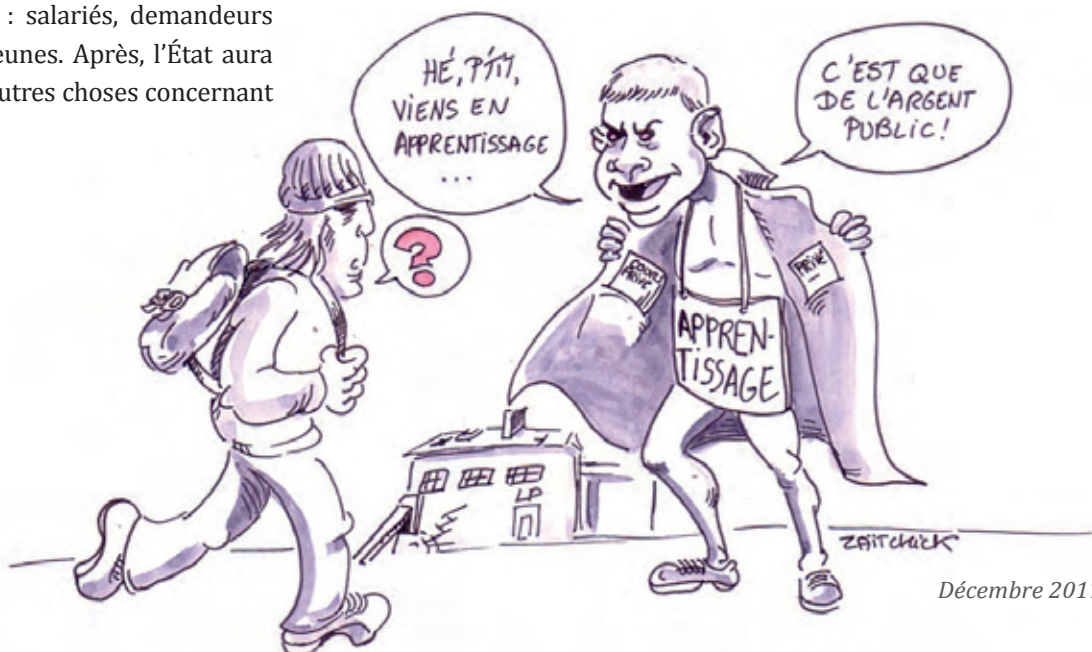
Cerise sur le gâteau, le Medef se permet une campagne de publicité, fin septembre, visant à fustiger l'efficacité de l'école sous le slogan : « Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ! » Après avoir campé sur cette position « assumée », le syndicat du patronat se confond en excuses auprès des en-

seignants devant la levée générale de boucliers et l'intervention du ministre qui par un tweet demande « un retrait immédiat » de ce slogan honteux. Comme quoi, la meilleure défense du patronat demeure l'attaque ! Il devrait plutôt balayer devant sa porte et respecter le travail de chacun...

Le SNETAA-FO rappelle son engagement contre toute tentative de fusion entre moyens et personnels apprentissage/Éducation nationale. La promotion de l'apprentissage et la généralisation de l'alternance ne répondent qu'à une dépréciation des enseignements et à un appauvrissement des contenus de formation.

Pour le SNETAA-FO, c'est « à l'enseignant d'enseigner, à l'employeur d'employer ». L'apprentissage ne représente qu'un désengagement de l'État à l'égard de la formation professionnelle des jeunes et ne garantit en aucune façon l'emploi.

L'hiver s'annonce rigoureux sur la bataille de l'emploi et de la formation !



Réforme de l'accès à L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Récemment, Édouard Philippe et les ministres Blanquer et Vidal ont présenté le « Plan Étudiant ». Ce plan composé de vingt mesures permettrait d'améliorer l'orientation des bacheliers ainsi que les conditions d'accueil et de travail en études supérieures.

Les axes principaux de ce plan portent sur l'orientation en terminale, les modalités d'accès vers le supérieur, l'offre de formations post-bac, les conditions de vie en tant qu'étudiant et l'engagement financier de l'État pour accompagner la réforme.

En terminale, deux semaines seront dédiées à l'orientation. Un professeur principal (PP) supplémentaire doit être désigné, à compter du 1^{er} décembre 2017, pour accompagner individuellement tous les élèves dans leur projet d'études. Le conseil de classe devra examiner de façon très précise les choix de chaque élève et émettre un avis. Un vademecum doit détailler le rôle des professeurs principaux, des professeurs et des conseils de classe. Il précisera les évolutions demandées en accompagnement personnalisé et dans les TPE.

La sélection par tirage au sort est supprimée. Les lycéens émettront 10 vœux maximum, non classés. Les ministres nous promettent une nouvelle plateforme remplaçant APB, plus simple et plus transparente : « Parcoursup ». Nous attendons de voir à l'usage si elle fonctionne correctement.

À l'Université, le tutorat sera renforcé, avec un accompagnement personnalisé afin de mieux suivre le parcours de chaque étudiant.

Le SNETAA-FO n'est pas dupe. Cette réforme va entraîner une charge de travail supplémentaire pour les en-

seignants du secondaire, qui s'investissent déjà énormément dans la préparation de leurs élèves à l'examen final. Ils devront donner un avis sur chaque vœu des élèves de terminale. Eh bien, préparez-vous à des conseils de classe de 3, 4, 5 heures ! L'ISOE part modulable pour le second professeur principal est acquise. Cependant, bon nombre de collègues ont déjà travaillé sur l'orientation de leurs élèves depuis le début de l'année sans rémunération supplémentaire. Il faudra de surcroît trouver un second professeur disponible. Se posent également d'autres questions : comment organiser les deux semaines sur l'orientation ? Quid de la formation des enseignants ?

C'est le décret n° 2017-1637 du 30 novembre 2017 qui prévoit la nomination d'un second PP par classe de terminale. Chaque PP touchera la part variable de l'ISOE, soit 1 425,84 euros par an.

Le SNETAA-FO restera très attentif à ce que cela n'entraîne pas une surcharge de travail pour le reste de l'équipe pédagogique car à toute charge supplémentaire de travail correspond une rémunération supplémentaire.

Le SNETAA-FO constate une nouvelle fois que les lycéens professionnels sont les oubliés de la réforme. Comment inclure deux semaines d'orientation alors que l'année de terminale est déjà bien remplie ? Il ne faut pas être naïf : il n'y aura pas de moyens supplémentaires attribués aux établissements. Autre interrogation : comment les conseils de classe peuvent émettre un avis sur l'orientation alors que la plupart sont semestriels et non trimestriels ?

La réforme limitera le choix des lycéens de la voie professionnelle. En fixant des prérequis pour l'affectation dans cer-

taines filières, nos bacheliers professionnels verront des portes se fermer. Cela va encore renforcer les inégalités entre les différents bacs. Mais comme nous l'avons entendu si souvent, les bacheliers professionnels n'ont pas leur place à l'Université !

Et ce n'est pas l'annonce de la création de 7 000 places en BTS d'ici 2022, dérisoire au vu du nombre de bacheliers professionnels qui souhaitent s'orienter vers cette voie, qui va nous rassurer. Il faut revoir l'ensemble des capacités d'accueil dans le supérieur et donner les moyens d'accompagner les étudiants tout au long de leur parcours. Un suivi personnalisé doit être mis en place avec des professeurs disponibles et qui ont du temps à consacrer à leurs étudiants. Cette disponibilité doit être reconnue financièrement.



Classe Exceptionnelle

ON SE COMPTE ?

Par arrêté du 24 novembre dernier et note de service n° 2017-176 du même jour (bulletin officiel du 30 novembre 2017) ont été fixées les modalités d'accès à la classe exceptionnelle, le grade fonctionnel prévu par le PPCR, notamment pour le corps des PLP et pour celui des CPE.

QUI EST CONCERNÉ PAR L'AVANCEMENT ?

Pour une promotion au 1^{er} septembre 2017 : uniquement les PLP ou les CPE à la hors classe avant cette date (les collègues en congé parental en sont exclus). On distingue parmi les promouvables deux groupes :

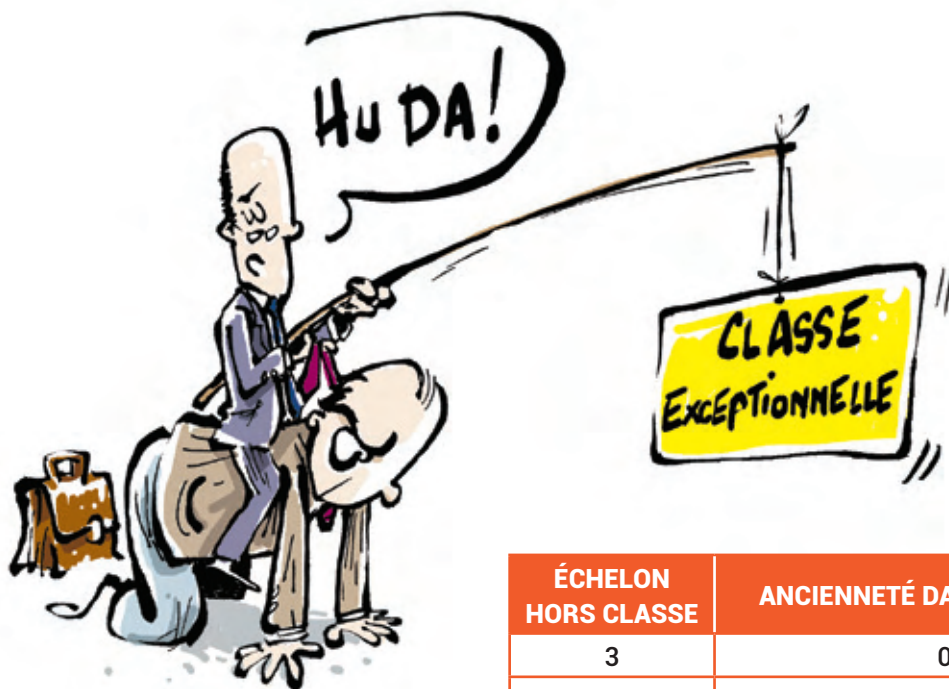
- le vivier des collègues au 3^{ème} échelon, exerçant ou ayant exercé au moins 8 années scolaires complètes d'exercice, continues ou non, à temps plein ou non, dans l'une des fonctions de la liste ci-dessous. En cas d'exercice simultané des fonctions, il y a confusion des périodes (par exemple : avoir été chef de travaux en ZEP pendant 4 ans ne donne lieu qu'à 4 ans d'ancienneté). Ces personnels représenteront 80 % des promus ;
- le vivier des collègues au dernier échelon (6^{ème} actuellement), pour 20 % des promotions.

Liste des fonctions ou missions retenues au titre du « vivier des 80 % » :

- l'affectation ou l'exercice dans une école, un établissement ou dans un service relevant de l'éducation prioritaire (c'est bien l'exercice dans ces établissements qui est pris en compte ; par exemple, le rattachement du TZR dans un tel établissement, sans qu'il y soit affecté, ne compte pas). Pour les collègues qui continuent à exercer dans un lycée retiré de la carte de l'éducation prioritaire, l'ancienneté court toujours, dans la limite de 4 ans ;
- l'affectation dans l'enseignement supérieur ;
- les fonctions de directeur d'école ou de chargé d'école ;
- les fonctions de directeur de centre d'information et d'orientation ;
- les fonctions de directeur adjoint chargé de Segpa ;
- les fonctions de DDF ou de chef des travaux ;
- les fonctions de directeur départemental ou régional de l'UNSS ;
- les fonctions de conseiller pédagogique auprès des IEN chargés du premier degré ;
- les fonctions de maître formateur, conformément au décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 et au décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 ;
- les fonctions de formateur académique, conformément au décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 ;
- les fonctions de référent auprès d'élèves en situation de handicap, dans les conditions et modalités fixées aux articles D. 351-12 à D. 351-15 du code de l'éducation.

REMARQUE : le service comme « faisant fonction » n'est pas pris en compte.





L'ACTU

NIVEAU	POINTS
Excellent	140
Très satisfaisant	90
Satisfaisant	40
Insatisfaisant	0

COMMENT TENTER D'OBTENIR LA PROMOTION ?

Le traitement diffère selon que l'on appartient au premier vivier (« 80 % ») ou au second :

- pour le premier vivier, il faut formuler une demande, par I-prof, dans le délai fixé du 8 au 22 décembre 2017 ;
- pour le second vivier, il n'y a rien à faire.

Les collègues du premier vivier, ayant atteint le dernier échelon de la hors classe, sont promouvables en même temps dans le second vivier. Quel que soit votre vivier d'appartenance, pensez à mettre à jour la partie « votre cv » de votre I-prof (missions ou projets accomplis dans l'établissement, tâches confiées par l'inspecteur...) !

COMMENT LES PROMOUVABLES SONT-ILS EXAMINÉS ?

C'est là que les choses commencent à s'opacifier : des avis sont portés sur le collègue (un seul avis si le collègue appartient aux deux viviers), tant par l'inspecteur que par le chef d'établissement.

Les éléments d'appréciation portent « sur le parcours et la valeur professionnelle de l'agent au regard de l'ensemble de la carrière » : « investissement professionnel », « sur la durée », portant sur les « activités professionnelles, l'implication

ÉCHELON HORS CLASSE	ANCIENNETÉ DANS L'ÉCHELON	POINTS
3	0	3
3	entre 1 jour et 11 mois 29 jours	6
3	entre 1 an et 2 ans 5 mois 29 jours	9
4	0	12
4	entre 1 jour et 11 mois 29 jours	15
4	entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	18
4	entre 2 ans et 2 ans 5 mois 29 jours	21
5	0	24
5	entre 1 jour et 11 mois 29 jours	27
5	entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	30
5	entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours	33
6	0	36
6	entre 1 jour et 11 mois 29 jours	39
6	entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	42
6	entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours	45
6	égale ou supérieure à 3 ans	48

REMARQUE IMPORTANTE : dès lors que le niveau « insatisfaisant » est retenu pour un collègue, son ancienneté n'est pas valorisée et donc aucun barème n'est constitué.

en faveur de la réussite des élèves et dans la vie de l'établissement, la richesse et la diversité du parcours professionnel, les formations, les compétences ».

À partir de ces avis, le recteur attribue un niveau entre « excellent », « très satisfaisant », « satisfaisant » et « insatisfaisant » ; toutefois, il doit se limiter dans le nombre des niveaux « excellent » et « très satisfaisant » à décerner : encore une manifestation éclatante de l'objecti-

tivité du PPCR...

Enfin, un barème est établi pour déterminer le classement du collègue dans le tableau d'avancement selon deux critères : le niveau et l'ancienneté dans l'échelon, conformément aux tableaux ci-dessus. L'ancienneté dans l'échelon est calculée au 1^{er} septembre 2017, à la suite du reclassement mis en place avec les nouvelles grilles indiciaires. Mais le barème n'est qu'indicatif !

ET LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DANS TOUT ÇA ?

Eh bien, une commission paritaire (réunion des représentants du personnel et de ceux de l'administration) aura lieu, certes, pour donner son avis sur ce qui aura de toute façon déjà été plié !

TOUT ÇA POUR QUOI ?

La grille de rémunération de la classe exceptionnelle est fixée comme suit :

ÉCHELON	1	2	3	4	SPÉCIAL
DURÉE	2 ans	2ans	2 ans 6 mois	au moins 3 ans	-
INDICE	695	735	775	830	de 890 à 972
TRAITEMENT BRUT AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2017 (EN EUROS)	3 256,79	3 444,23	3 631, 67	3 889, 40	de 4 170,56 à 4 554,82

POUR INFORMATION : la rémunération brute du 6^{ème} échelon de la hors classe est de 3 716,02 euros.

* la promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle se fait par inscription sur un tableau d'avancement, pour 20 % des promouvables, selon l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les contingentements à partir de 2018.

L'arrêté du 10 mai 2017 fixant les contingentements (article 7 pour les PLP et article 2 pour les CPE) précise que 2,51 % d'un corps seront promus au 1^{er} septembre 2017, puis 5,02 % en 2018 ; il est prévu que ce pourcentage augmente progressivement jusqu'en 2023 pour atteindre 10 %. Dont acte...

Le SNETAA-FO vous conseillera utilement si vous remplissez les conditions d'accès à la classe exceptionnelle cette année : n'hésitez pas à prendre contact avec son représentant dans votre académie ! Une autre campagne d'avancement au 1^{er} septembre 2018 aura lieu dans le courant de cette année scolaire.

La classe exceptionnelle, parce qu'elle est le fruit du PPCR, créera des inégalités entre les collègues ; elle ne pourra éviter les dérives dues à l'individualisation des carrières et des rémunérations !

CONCERTATION SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Annoncé déjà depuis quelques mois, le chantier de la réforme de la voie professionnelle est maintenant bel et bien lancé. En effet, le ministre de l'Éducation nationale, J-M. Blanquer, confie à Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine, et Régis Marcon, grand chef cuisinier, la mission de repenser la voie professionnelle scolaire.

L'objectif affiché est « d'engager une rénovation en profondeur des formations et des diplômes, du CAP au BTS et au-delà, ainsi qu'une révolution culturelle pour promouvoir la diversité des formes d'excellence ».

Leur mission doit suivre trois pistes : l'efficacité avec des diplômes et des compétences « solides », l'attractivité des propositions de formations aux métiers d'avenir et des qualifications associées, l'ouverture au-delà de nos frontières par le développement de partenariats entre établissements.

Sans directement remettre en question le travail des personnels des LP, dont les « compétences indispensables pour la consolidation des savoir-faire et du

savoir-être des élèves » sont saluées, la formation professionnelle initiale est présentée au final comme un système désuet, en marge des attentes sociales et économiques de notre temps : « manque de lisibilité des diplômes », « adéquation imparfaite entre les formations proposées et les attentes du monde économique », « articulation trop limitée avec l'apprentissage ».

Le SNETAA-FO ne peut se satisfaire des nombreuses déclarations d'intention sur la revalorisation de la voie professionnelle. Nous ne savons que trop que des mots deviennent souvent des maux pour notre secteur.

La spécificité de notre voie professionnelle passe par nos lycées professionnels qui accueillent des élèves pour leur redonner goût à la réussite et à l'insertion professionnelle avec un diplôme national.

Le parcours du CAP au BTS avec des passerelles ascendantes doit conserver sa double finalité : poursuite d'études et/ou

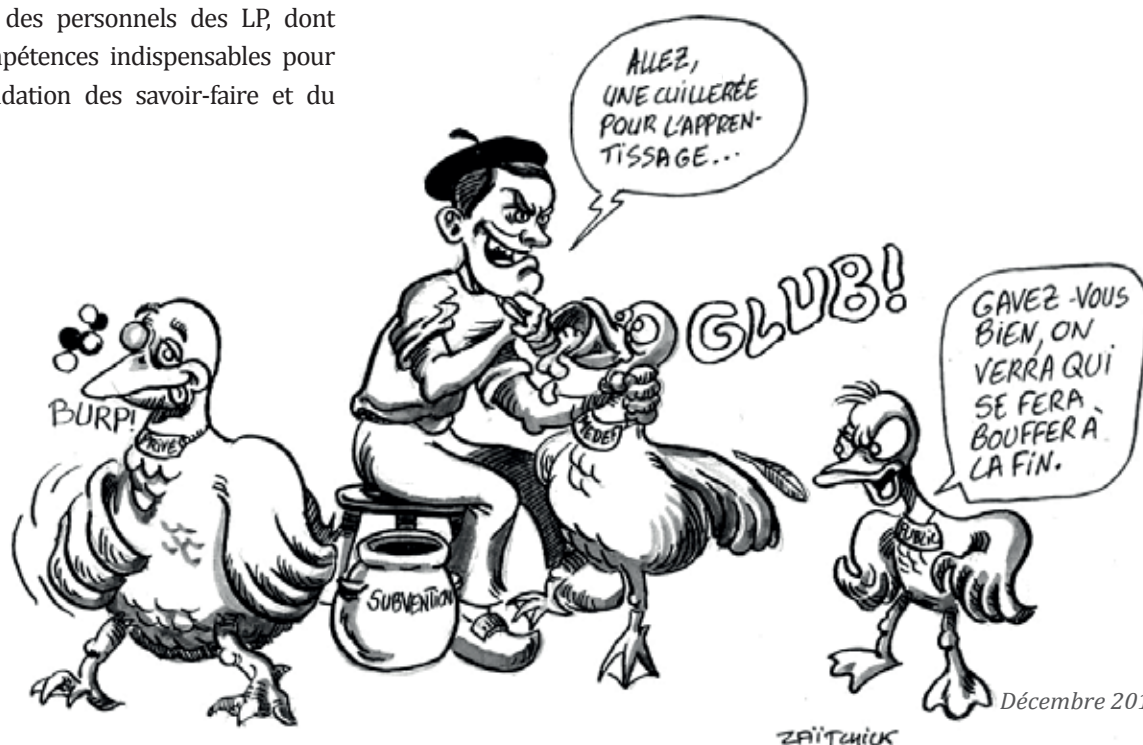
insertion professionnelle immédiate.

Les conclusions de cette mission sont attendues pour le début de l'année 2018. S'ouvrira alors une période de concertation avant de fixer les propositions d'évolution de la voie professionnelle scolaire. À suivre...

Le SNETAA-FO sera au premier plan de cette concertation pour faire entendre la voix des PLP et y occuper toute sa place en tant que syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel.

Le SNETAA-FO reste vigilant sur le respect de notre statut et revendique les moyens réels d'exercice de notre métier et de réussite de notre mission, afin d'offrir à nos élèves des parcours de formation performants et qualifiants.

Le SNETAA-FO continuera, comme il l'a toujours fait, de défendre la place de la voie professionnelle dans le système scolaire, une voie d'enseignement à part entière dans la formation initiale publique et laïque.



VOTEZ !

Le SNETAA-FO organise ses élections internes pour désigner sa « liste des 80 » donc son Secrétaire Général, ainsi que ses Secrétaires départementaux (S2).

Le SNETAA-FO est votre syndicat. C'est un syndicat d'adhérents, un syndicat de proximité totalement impliqué dans la défense de ses adhérents, de notre statut et de l'Enseignement professionnel.

Tous les adhérents à jour de cotisation peuvent voter et exprimer leurs choix. Le vote est ouvert du 29 novembre au 16 décembre 2017. Chaque adhérent a dû recevoir son matériel de vote (voir sur le site du SNETAA-FO).

Ces votes vont nous permettre de renouveler nos instances nationales et

de choisir nos représentants. C'est le moment essentiel de notre démocratie interne.

C'est aux adhérents du SNETAA-FO de choisir leurs responsables.

Alors donnez votre avis et participez directement à notre vie interne : VOTEZ !

De nombreuses menaces sont en cours contre la Voie Professionnelle Initiale Publique et Laïque et ses personnels : la régionalisation, l'apprentissage, les réformes ministérielles, le gel du point d'indice, le PPCR, la journée de carence, les suppressions de postes...

Le SNETAA-FO est en ordre de marche pour lutter et faire entendre la voix de l'Enseignement Professionnel.

Les élections professionnelles se

profilent (décembre 2018) et le SNETAA-FO, syndicat majoritaire, sera là pour défendre la Voie Professionnelle Initiale Publique et Laïque, ses personnels, ses établissements, ses élèves.

L'action syndicale est plus efficace quand toutes les forces de l'organisation se soulèvent ensemble dans la bataille pour satisfaire nos revendications et obtenir de nouvelles avancées.

C'est un moment d'importance pour l'avenir du SNETAA-FO !

C'est ensemble et unis que le SNETAA-FO est efficace ! C'est ensemble que nous gagnerons !

VOTEZ !



- | | | | |
|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 1. PASCAL VIVIER | 21. Murielle TURCHI | 41. Éric MOUCHET | 61. Élodie BENNEJEAN |
| 2. Christophe AUVRAY | 22. Jean-Marie TARTARE | 42. Danièle VIVIER | 62. Olivier ROSIER |
| 3. Marie-Jo HUGONNOT | 23. Sophie TEXIER | 43. Christophe SEGOND | 63. Maheannu ROUTHIER |
| 4. Patrice MÉRIC | 24. Nicolas ROBERT | 44. Déborah FALQUET-VIONNET | 64. Esther MARCHAND |
| 5. Françoise VAISSE-ANTOINE | 25. Corinne JULIEN | 45. Nicolas DEMORTIER | 65. Frédéric WISNIEWSKI |
| 6. Alain Romain NITKOWSKI | 26. Paul DEVAUX | 46. Martine PROU | 66. Jean-Pierre SINARD |
| 7. Catherine AZAÏS | 27. Patricia ROSSO | 47. Pascal EBERHART | 67. Alain FONT |
| 8. Laurent HISQUIN | 28. Daniel THEVOT | 48. Yann LUCAS | 68. Martine LE HEMONET |
| 9. Marie-Ange AUBRY | 29. Sonia ARNAUD | 49. Nathalie SAINTE-MARIE | 69. Ludovic ATHENOUR |
| 10. Thierry HENIQUE | 30. Jean-Gabriel ALFONSI | 50. Jean-Pierre ARDON | 70. Marie-Claire BESNOIST |
| 11. Dominique LAFARGUE | 31. Véronique ROGER | 51. Safia MEDINI | 71. Patrick DELAITTRE |
| 12. Yves-Henri SAULNIER | 32. Samir BERRAHO | 52. Michel RICOU-CHARLES | 72. Sabina TORRES |
| 13. Françoise BUREAU | 33. Abdel Kader CHERFI | 53. Bénédicte MOULIN | 73. Gilles MADEIRA |
| 14. Daniel CHAINIEWSKI | 34. Catherine LANG | 54. Elin KARRAMKAN | 74. Marc LARÇON |
| 15. Elisabeth RICHARD | 35. Henri LALOUETTE | 55. Stéphanie DURR | 75. Martine CARROUÉE |
| 16. Samir CHIBANE | 36. Delphine PAILLÉ | 56. Abderrahmane EZZAHI | 76. Frantz CABRERA |
| 17. Muriel WENDLING | 37. Sauveur D'ANNA | 57. Yvette REVEL | 77. Nathalie MOURIN |
| 18. David KILIC | 38. Christelle LANDAIS | 58. Ali BENYAHIA | 78. Julian PICARD |
| 19. Patricia VIONNET-BENHASSEN | 39. Valérie MARTIAL-MORVAN | 59. Brigitte VINCENT-PETIT | 79. Claude CHARMONT |
| 20. Matthieu PAILLOLE | 40. Jocelyn PRESENT | 60. Nicolas TOURNIER | 80. Christian LAGE |
-
- | | | | |
|------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| 81. Jules NAGBO | 86. Dominique SÉNAC | 91. Max PEDRO-SANCHEZ | 96. Christophe MORLAT |
| 82. Mireille LEGOUIX-DELORME | 87. Gilles DENAT | 92. Francis STOFFEL | 97. Marc DIAMALA |
| 83. Francisco TELLO | 88. Jacques CRÉTEL | 93. Stéphanie SALICETO | 98. Stéphane CONTAMINES |
| 84. Éric DUFFOUR | 89. Philippe CHASSEUIL | 94. Michel RAINAUD | 99. André CHAVAROCHE |
| 85. Yvan CAPO | 90. Rémi AMARA | 95. Bruno POYARD | 100. Christian GUÉRIN |

Délégué de liste : Alain Romain NITKOWSKI

Liste soutenue entre autres par : Richard ANTOINE, Jean-Pierre BOISSERIE, Mario LEY, Michèle ROBLIN, Marie-Claude DUPOIZAT, Éric ARNAUD, Stéphane CLAUSS, Marianne LAMOR, Frédéric LACOURBAS, Christelle BRUNEAU, Jean LETENNEUR, Pierre-Guillaume TEXIER, Claudine THIERRY, Franck ROUX, Jean-Philippe MEUNIER, Fabrice DRIOTON, Stéphane TEXIER, Dominique HUNCKLER, Mohamed HADDOU, Patrick VINCENT, Stephan DEROSA, Corinne CHARDEY, Elie FAIRFORT, Jean SKORUPA, Sébastien MURA, Christine PITZALIS, Pascal GOLITIN, Naïma KACHER, Daniel PARDON, Nadia HALLAF, Lionel MOURY, Frédéric BOCHARD, Thierry SAND, Jean-Claude MONTSARRAT, Samir ALEM, Bruno CEFBER, Gérard GORCZYCA, Léopoldine BUSOLINI, Irène LEWKOWICZ, Gilles CHARLOT, Ludovic PROU-GAILLARD, Gilles MORIN, Jacques FRESNE, Jean-Paul GARRIBOTTO, Théophile HENNETEAU, Bernard DAUVIN, Olivier LE MEUR, Patrick CHABRIDON, Marie-Laure RICARD, Denis BRUNET, Marie-Line JANVION, Noël LADANT, Martine SANZ, Guy LEMOINE, Isabelle CHAINIEWSKI, Henri DJE, Sylvie COLLEAUX, Jocelyne NOACH, Nordine BELKORCHIA, Denis KAPALA, Marianik LEROUX, Sandrine LEJEUNE-SYDORAK, Thierry POURTOY, Thierry ALLOT, Christian CARLON, Christophe HIRON, Henriette MEUNIER, Bruno PETROLO, Didier ALLIOT, Jérôme EPAIN, Alain BOURDENS, Fabienne HOMO, Eric SIES, Jean-Yves BERVILLE, Philippe TOUSSAINT, Jean-Marc PIEROCHE, Serge ROBERT, Daniel DAMAGGIO, Patrick GOSSELIN, Fatiha HACHAÏCHI, Christian CARCAUZON, Laetitia CALBET, Karine LEGROS, Laurent MOHR, Nadine PRADAS, Cyril FRANCOIS, Audrey DUPUIS, Driss NACER, Jean-Pierre BOISSERIE, Lorene GONZALES, Catherine RAYNAUD-POULAIN, Sébastien CAILLIES, Martin FUMONT, Sébastien PASADOVIC... (liste des soutiens non ordonnée)

LISTE DES SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX (S2)

AIX-MARSEILLE 05 Michel RICOU-CHARLES 13 Sauveur D'ANNA 84 Laurent HISQUIN	CRÉTEIL 77 Éric SIES 93 Samir ALEM ou Frédéric CUISSETTE 94 Naïma KACHER ou Catherine RAYNAUD	NANCY-METZ 54 Philippe TOUSSAINT 55 Serge ROBERT 57 Pascal EBERHART 88 Isabelle CHAINIEWSKI	RENNES 22 Patrick CHAPELAND 29 Thierry THOMAS 35 Laurent CHARPENTIER 56 Jérôme EPAIN
AMIENS 02 Nathalie MOURIN 60 Didier ALLIOT	DIJON 21 Yves LAVANANT 71 Gilles GAUTHÉ 89 Yannick MONNETTE	NANTES 44 Luc PARES 49 Danielle ROSIER 53 Rachid BIBA 72 Nicolas QUATREVAUX 85 Sylvie TALBOT	ROUEN 27 Sébastien PASADOVIC 76 Sophie AZAÏS
BESANÇON 25 Sonia CAMINATI 39 Muriel POUGET 70 Didier MARC 90 Madeleine ROBIN	GRENOBLE 07 Michèle PAILLOUS 26 Valérie TAMISIER-ROY 38 Déborah VIONNET-FALQUET 73 Thierry ALLOT	NICE 06 Patricia ROSSO 83 Olivier PERLES	STRASBOURG 67 Samir BERRAHO 68 Abdellouahad DARKAOUI
BORDEAUX 24 Frédéric ALSER 33 Delphine PAILLÉ 40 Adrien BENGOCHEA 47 Hervé DEFOORT 64 Philippe CHASSEUIL	GUADELOUPE Philippe LEBRERE St. Martin & St. Barthélemy	ORLÉANS-TOURS 18 Hervé DOGNON 28 Philippe RÉMY 37 Pascal TOURCAN 41 Pascale BAUMER 45 Philippe MARLIER	TOULOUSE 09 Magali HEYMANS 12 Thierry MEDOUKALI 31 Nicolas TOURNIER 32 Christian CARLON 65 Arnaud MARTIN 81 Marie-Christine SIMON 82 Jérôme MUSSEAU
CAEN 14 Marie-Claire BESNOIST 50 Véronique ROGER 61 Christophe HIRON	LILLE 59 Fabrice COSTES 62 Paul DEVAUX	POITIERS 16 Stéphane CONTAMINES 17 Bénédicte MOULIN 79 Henriette MEUNIER 86 Sophie TEXIER	VERSAILLES 78 Michèle LARRAT 91 Mario HURTAUD ou Thierry DEJEAN 92 Antoine BRUNET 95 Christophe GOUDELIN
CLERMONT-FERRAND 03 Christophe MORLAT 15 André CHAVAROCHE 43 Sophie PIREYRE 63 Marie-Ange AUBRY	LIMOGES 19 Loïc LE GOFF 23 Thierry BOUCHERON 87 Isabelle AUBRY	REIMS 08 Rémi AMARA 10 Fabienne HOMO 51 Sébastien MURA 52 Léopoldine BUSOLINI	Les départements 04, 46, 48, 58, 74, 80 n'ont pas de candidats.
CORSE 2A Stéphanie SALICETO 2B Bruno PETROLO	LYON 01 Jacques RAGON 42 Jean-Yves AUBERT 69 Dominique SÉNAC		
	MONTPELLIER 11 Pedro SANCHEZ ANDRES 30 Sylvere GRANDE ou Jean-Luc DUSSOL 34 Jean-Michel BRAL 66 Mohammed HAMZAOUI		

À LA UNE



Coup de projecteur sur

**LES CHANGEMENTS
DANS
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL**

De nombreux textes sur l'Éducation nationale et en particulier sur l'Enseignement Professionnel ont dernièrement modifié la pratique de nos métiers.

Le SNETAA-FO a conservé une position claire et constante sur les nouvelles règles qui se sont imposées à nous. Revenons aujourd'hui sur ces changements et sur les effets qu'ils ont produits !

L'APPRENTISSAGE

En 2005, le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, François Fillon, introduit un changement majeur dans le code de l'éducation. Son article L912-1 ajoute en effet que « [les enseignants] participent [...] [désormais] aux formations par apprentissage » : depuis ce moment, tout pourra être mis en œuvre pour conduire les PLP de la formation initiale à enseigner à des apprentis. Sournoisement, on introduit les apprentis dans les classes d'élèves : c'est la mixité des publics. Sgen-Cfdt et surtout Unsa (par le biais de leur syndicat de chefs d'établissement, le Spden) n'y voient rien à redire et encouragent même ces pratiques !

Le SNETAA-FO s'y oppose et rappelle que le statut des PLP de 1992 permet de refuser d'enseigner en apprentissage.

LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

En 2013, le ministre Peillon décide, pour « reconstruire l'École », de tout casser ! Il reçoit pour cela l'appui sans faille de l'Unsa, du Sgen-Cfdt et peut compter sur l'indifférence complice de la Fsu, dont fait partie le Snuep.

Les conséquences de la loi dite de « refondation de l'École » sont mul-

tiples. Elles touchent tant l'offre pédagogique que les personnels.

LA RÉFORME DU COLLÈGE

Issue de la loi sur la refondation de l'École, elle tend à unifier l'offre de formations dans ces établissements.

En conséquence, elle a grandement mis à mal les SEGPA. Sous couvert d'inclusion, principe tout à fait respectable, la loi de refondation vide l'enseignement adapté de ses élèves, les privant des réponses légitimes que requièrent leurs besoins spécifiques et leur parcours antérieur.

Il est surprenant de constater que ceux qui se trouvent soudainement des affinités avec les SEGPA n'ont pas œuvré en 2013 pour empêcher leur prévisible démantèlement !

La réforme du collège a aussi gravement impacté la classe de 3^{ème} Prépa-pro qui désormais risque de ne pas forcément être intégrée au sein des Lycées Professionnels.

Le SNETAA-FO a combattu cette réforme car elle remet en cause gravement la diversité du collège, nécessaire pour les différents publics qu'il accueille.

LA SECONDE PROFESSIONNELLE

La loi sur la refondation de l'École, si chère aux autres organisations syndicales, contribue largement à remettre en question le caractère professionnel de la classe de seconde de Bac Pro. Elle encourage les expérimentations visant à les rendre « indifférenciées » ou « à champs professionnels », différant ainsi d'une année la véritable mise en œuvre du référentiel prévu pour le diplôme choisi par l'élève.

On voudrait tuer la filière professionnelle qu'on ne s'y prendrait pas

autrement... Vraisemblablement, c'est le vœu cher de certaines organisations syndicales. Et il faut dire que tous les moyens ont été bons pour s'employer à déprofessionnaliser le plus possible la classe de seconde Bac Pro. Et à chaque fois, le SNETAA-FO s'est interposé, la plupart du temps tout seul contre Sgen-Cfdt, Unsa, Snuep et Cgt. Quelles étaient les propositions de ces syndicats ? Supprimer ou sinon diminuer les PFMP ! Les PFMP sont les piliers de l'Enseignement Professionnel. Leur disparition partielle ou définitive encourage la banalisation de la classe de seconde, sans la distinguer d'une seconde de Lycée Général.

Le SNETAA-FO estime depuis toujours que les PFMP, au nom d'un Enseignement Professionnel de qualité, doivent être maintenues.

LE CAP

Le CAP est par excellence le premier diplôme professionnel reconnu par les conventions collectives, au niveau V. Or les signataires de la Loi Peillon plaident pour un parcours de formation allant de la seconde à la licence, le « continuum bac -3/+3 » ; de fait, cela exclut du ressort de l'Éducation nationale la voie professionnelle avec le parcours que soutient le SNETAA-FO : du CAP au BTS, pour conduire à la licence professionnelle, avec la passerelle ascendante en première de Bac Pro pour les titulaires d'un CAP. Mais peut-être que la Loi Peillon et ses soutiens avaient déjà dans le colimateur la voie professionnelle...

Pire encore, les mêmes qui ont signé la Loi Peillon ne voient aucun inconvénient à la mise en place des blocs de compétences qui créeraient des qualifications inférieures au niveau V.

LE CONTENU DES DIPLÔMES

CAP, mais aussi BEP, Bac Pro et autres BP ou BMA... autant de diplômes dans le secondaire à propos desquels les enseignants ont toujours eu leur mot à dire sur leur contenu. Et quel mot : il s'agit pour les enseignants, avec les professionnels et les corps d'inspection, de rédiger ni plus ni moins les référentiels au sein de groupes de travail spécialement constitués à cet effet, les commissions paritaires consultatives (CPC). La composition des CPC est remise en cause puisqu'une réflexion s'est engagée sur l'opportunité de laisser aux seuls professionnels, employeurs et salariés, la rédaction des référentiels, ce qui exclurait de fait les enseignants. Ceux qui dénoncent avec le SNETAA-FO l'hégémonie irresponsable de l'entreprise sur les diplômes sont rares... C'est grâce à l'influence des enseignants dans ces CPC que les diplômes peuvent être aménagés légitimement. C'est aussi grâce à l'influence du SNETAA-FO que des diplômes comme le Bac Pro vente et le Bac Pro commerce existent toujours en tant que tels. Certaines organisations syndicales ne s'étaient pas félicitées du maintien en l'état de ces bacs pro ; peut-être leur auraient-elles préféré le fabuleux succès du Bac Pro GA...

Quant au diplôme intermédiaire délivré à la fin de la classe de première, toutes les organisations syndicales veulent le supprimer. Sauf le SNETAA-FO ! Il faut le défendre car il reste l'un des marqueurs de l'Enseignement Professionnel.

LA RÉGIONALISATION

C'est la collectivité territoriale de la Région qui désormais détient la carte des formations, c'est-à-dire que ce pouvoir politique décide de

l'ouverture et de la fermeture des formations dans nos Lycées Professionnels ; cela a donc encore été décidé par la loi Peillon. Les Régions imposent désormais à nos établissements de partager les ressources matérielles, les « plateaux techniques » avec d'autres organismes de formation voire avec des entreprises. Plus grave encore, parce que la loi Peillon leur en donne le pouvoir, elles privilégient l'ouverture de formations en apprentissage au détriment de celles en formation initiale. Et leur appétit ne s'arrête pas là puisqu'elles ont des vues sur les personnels et souhaitent que l'apprentissage devienne la seule voie de l'Enseignement Professionnel.

Comment, pour une organisation syndicale, rester crédible aux yeux des intervenants en formation initiale, en s'opposant à un projet de transfert total des LP aux Régions, après avoir signé une loi qui l'encourageait ?... C'est un tour de force qui tient soit de la magie, soit de la schizophrénie...

Le SNETAA-FO s'est battu en son temps pour que l'Enseignement Professionnel dépende de l'Éducation nationale ; il se bat pour qu'il y reste et pour que ses personnels demeurent des enseignants de l'Éducation nationale, qui exercent leur métier en son sein !

Le campus des métiers, cher aux Régions, est la conséquence des choix politiques soutenus par des syndicats : mixité des publics, mixité des parcours, mixité des formateurs, spécialisations géographiques... Et en la matière, avoir soutenu la loi de refondation de l'École revient à cautionner la dilution des Lycées Professionnels dans ces ensembles. Le développement de ces pôles est toujours d'actualité et le SNETAA-FO se doit d'en expliquer les dangers. Alors le campus des métiers : des publics de 14 à 62 ans ?...

La refondation de l'École a également initié le bouleversement des métiers d'enseignant et de CPE. C'est au travers des insidieux décrets de Vincent Peillon signés par son éphémère successeur Benoît Hamon que les missions des personnels enseignants et d'éducation ont été profondément transformées. Et toujours pour le pire ! L'accord explicite de l'Unsa et du Sgen-Cfdt, ainsi que, une fois de plus, l'abstention de la Fsu (donc du Snuep) sont à l'origine d'un aggravement patent de nos conditions de travail.

LE RÉFÉRENTIEL DES MÉTIERS

Avant de nous intéresser aux missions des enseignants et CPE, il convient de ne pas oublier que les exigences requises pour être titularisé dans ces métiers ont été fortement alourdies. En effet, 2013 a vu naître un référentiel qu'il convient à présent de respecter dans ses innombrables composantes à l'issue du stage pour ainsi espérer faire carrière comme fonctionnaire titulaire. Las ! les démissions ou licenciements se multiplient depuis l'application de ce référentiel. Le SNETAA-FO ne compte plus les découragements de stagiaires qui sont poussés vers la sortie sans ménagement ! Les compétences, notion qui touche toute l'Éducation nationale, tant ses publics que ses personnels, sont devenues des outils puissants à démotiver. Le SNETAA-FO dénonce la formation actuelle des PLP et revendique de remettre tout à plat pour une formation digne du métier.

LES ATTEINTES AU STATUT DES PLP

En août 2014 paraissent deux décrets qui fixent un cadre statutaire complémentaire pour tous les enseignants. La première nouveauté réside dans le fait que ces textes vont concerner le personnel ensei-

gnant dans son ensemble, sans tenir compte des caractéristiques de chaque corps : une victoire pour l'Unsa, le Sgen-Cfdt et la Cgt qui ne jurent que par le corps unique ! Pour le SNETAA-FO, c'est non ! Le SNETAA-FO se bat pour que la voie professionnelle soit du ressort d'enseignants de l'Éducation nationale issus d'un corps spécifique, les PLP.

L'autre nouveauté porte sur le temps de travail des personnels enseignants. Il est admis qu'ils accomplissent leur mission d'enseignement durant un certain nombre d'heures par semaine, chacun dans leurs corps respectifs. Mais vient se greffer maintenant un ensemble de missions « liées au service d'enseignement » dont la nature et la quantité restent floues. Le Snpden, syndicat majoritaire des chefs d'établissement, appartenant à la même fédération que le Se-Unsa, qualifie ces missions de « zone grise ». Donc, dans le cadre des 1607 heures, on peut y fourrer tout et n'importe quoi, notamment une ribambelle de réunions souvent inutiles. À ce tableau s'ajoutent des emplois du temps avec des heures d'enseignement habilement réparties sur toute la semaine. Le malaise des enseignants dans les établissements est grand, le SNETAA-FO le constate quotidiennement. Des chefs d'établissement vont même jusqu'à demander le rattrapage des cours perdus durant les PFMP (les heures d'AP par exemple) dans le cadre d'une prétendue annualisation du temps

de travail. Voilà ce à quoi mènent les décrets Peillon-Hamon ! Le statut de 1992 est pourtant précis : il ne peut y avoir ni annualisation ni globalisation du temps de travail !

Le SNETAA-FO dénonce par ailleurs ce qui ne semble pas choquer les autres organisations syndicales : la création de certifications particulières, assorties souvent de « lettres de mission » ouvrant droit à indemnités. Sous le prétexte d'octroyer une gratification (la plupart du temps), l'administration contourne les statuts particuliers pour imposer de nouvelles exigences aux enseignants : c'est le cas des enseignants exerçant dans l'enseignement adapté, des DDF... Or, seuls les statuts suffisent à justifier une rémunération supplémentaire ! L'individualisation des rémunérations est un grave danger car elle produit des inégalités entre les personnels ; et ce sont ces inégalités que les IMP par exemple entretiennent. Ces indemnités consistent à répartir « le peu » quand il en faudrait au minimum 3 fois plus : c'est la politique du partage de la pénurie ! En la matière, le SNETAA-FO a toujours voté NON, conformément au souhait des personnels.

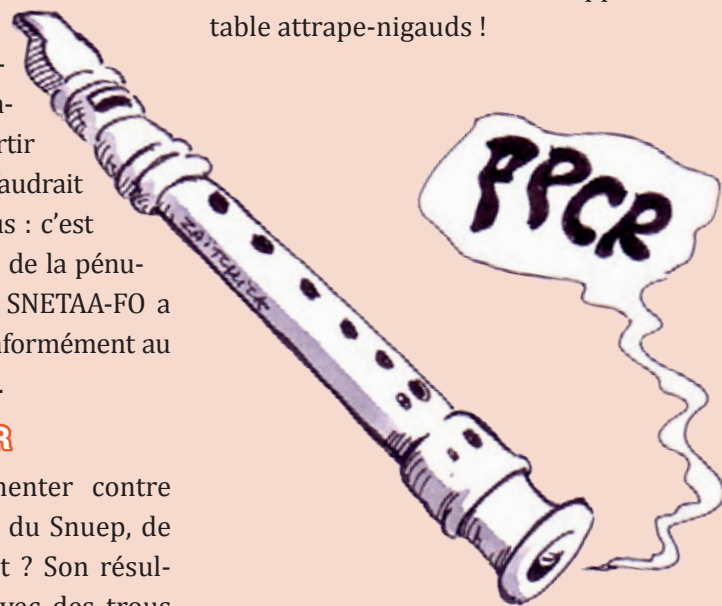
LE PPCR

Faut-il encore argumenter contre le PPCR, enfant adoré du Snuep, de l'Unsa et du Sgen-Cfdt ? Son résultat : le vide sidéral avec des trous

À LA UNE

noirs. Vide sidéral car il n'y aura pas de revalorisation salariale digne de ce nom. Et des trous noirs car la nouvelle évaluation a été mise en application depuis le 1^{er} septembre ; elle aura des effets délétères sur notre carrière puisque nous serons évalués sur de multiples compétences, ce qui pourra trop aisément infantiliser voire avilir les collègues.

Le SNETAA-FO a réclamé une réévaluation immédiate des traitements avec un rattrapage du pouvoir d'achat de 2010 à 2016 ! L'indigente augmentation indiciaire de janvier ne compensera pas les augmentations du taux des cotisations sociales prévues jusqu'en 2020 ni le transfert primes/points, véritable cache-misère salarial et insupportable attrape-nigauds !



Sur tous les points exposés, le SNETAA-FO ne s'est pas soudainement réveillé pour défendre l'Enseignement Professionnel et ses personnels, le SNETAA-FO ne s'est pas découvert des combats de circonstance, tout cela parce qu'il n'aura pas reçu les faveurs d'un gouvernement en place. Ce qui fait la force du SNETAA-FO, c'est son indépendance à l'égard des pouvoirs en place. Ce qui fait la crédibilité du SNETAA-FO, c'est de tenir un discours qui ne varie pas pour le bien de la voie professionnelle.

La voix du SNETAA-FO, c'est la voix de ses adhérents. D'aucune autre !

**POUR FAIRE PORTER VOTRE VOIX, ADHÉREZ,
VOTEZ ET FAITES VOTER SNETAA-FO !**

JOUR DE CARENCE

LE RÉTABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE

EXPLICATIONS

Le ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald Darmanin, nous a annoncé qu'à partir de 2018 le jour de carence sera à nouveau mis en place pour les fonctionnaires. Cette mesure consiste à supprimer le paiement du premier jour d'absence lorsque nous sommes en arrêt pour maladie (congé maladie ordinaire). Selon le gouvernement, le but est de réduire les courtes absences qui pèsent sur les comptes publics et mettraient à mal l'organisation des services. Autre raison avancée : l'équité entre le public et le privé.

Mais cela n'est pas aussi simple. Dans une récente enquête, l'INSEE s'est appuyé sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2014 où le jour de carence, rétabli sous la présidence Sarkozy, est supprimé sous celle d'Hollande,

car jugé « injuste, inutile et inefficace ». Son analyse montre que les absences pour maladie n'ont pas diminué sur la période concernée. En revanche, la répartition a changé. Certes, les micro-absences ont baissé de plus de 50 % chez les fonctionnaires, mais les absences plus longues (une semaine à trois mois) ont augmenté de 25 %. En effet, puisque l'arrêt maladie entraîne une perte de salaire, l'agent « n'a pas intérêt à hâter son retour au travail avant d'avoir la certitude d'être guéri », car s'il devait à nouveau être arrêté, il serait une nouvelle fois sanctionné par un jour de carence. Mais dans le même temps, certains personnels ont refusé de s'arrêter, ce qui a entraîné une dégradation de leur état de santé et par la même occasion des arrêts plus longs.

Dernier point : puisque les fonctionnaires sont montrés du doigt, ils ont

« le sentiment d'être injustement mis à contribution, les conduisant, par réaction, à prolonger un peu cet arrêt ». Enfin, en ce qui concerne la fameuse équité entre le secteur public et le secteur privé, si effectivement trois jours de carence sont prévus dans le privé, les deux tiers des salariés peuvent prétendre à la compensation totale de la perte de salaire par leur employeur.

Le SNETAA-FO dénonce une nouvelle fois l'instauration dans la fonction publique du jour de carence. Au lieu de prendre pour cible les fonctionnaires et assimilés, il serait préférable de s'interroger sur les raisons réelles de leur mal-être, de la dégradation de leurs conditions de travail, donc sur tout ce qui joue sur leur santé.





QUI SUIS-JE ?

À 50 ans, PLP Biotechnologies, j'ai décidé de m'engager encore plus au sein du SNETAA-FO.

Issu d'un milieu populaire, du quartier du Mirail à Toulouse, je suis un enfant de l'École de la République et de ses valeurs humanistes. Militant au SNETAA-FO, je le suis depuis mes débuts dans la carrière de PLP. À 50 ans, je suis toujours soucieux du quotidien des collègues et bien décidé à relever les défis pour la défense de notre statut et de nos établissements professionnels (LP, SEP, SES-SEGPA, EREA). Mon engagement au SNETAA-FO, je ne peux le dissocier des personnes que j'ai rencontrées durant ces années.

Dès 1996, lauréat du concours CAPLP2 Biotechnologies, je m'adresse au responsable académique du SNETAA, Alain Font, qui demeure une référence syndicale pour moi. Le système de mutation, tout aussi impersonnel et mal foutu qu'aujourd'hui, me contraint à quitter ma « ville rose » pour l'académie de Limoges. Très vite, je m'intègre à l'équipe du SNETAA de mon établissement et vis mes premières négociations avec le chef d'établissement.

En 2000, lorsque les déclarations du ministre Claude Allègre provoquent des tensions au sein des établissements, je milite pleinement avec le SNETAA pour obtenir les 18 heures pour tous. L'année suivante, je suis affecté en Polynésie Française. À mon retour dans l'hexagone en 2005, le paysage syndical a évolué ; le SNETAA était sorti de la FSU. Avec Jean-Pierre

Boisserie, nouveau S3 de l'académie de Limoges, mon militantisme s'intensifie et je participe aux discussions avec les autorités académiques.

Puis ce sera la Nouvelle-Calédonie en 2008 pour 4 ans. La flamboyante Sonia Arnaud m'intègre dans l'équipe, puis Jean-Louis Guilhem et Daniel Borel, alors co-Secrétaire Territorial, me poussent à batailler ensemble afin de peser sur les décisions du vice-rectorat pour la défense des intérêts de nos adhérents malmenés par les syndicats territoriaux. La Nouvelle-Calédonie, avec son statut si particulier défini par les accords Matignon, est un incomparable « laboratoire » d'expérimentations ; à côté des PLP fonctionnaires d'État, il y a des PLP territoriaux. Je regarderai avec attention le référendum d'autodétermination de 2018.

En 2011, j'obtiens un détachement auprès de la Mission Laïque Française pour enseigner à l'étranger. Affecté au Lycée Français de Tanger (Maroc), j'enseigne au Lycée Général en classe de Seconde, 1^{er} S et ES et T^{er} S et je découvre la réalité de ce qu'est l'autonomie d'un établissement et de ce potentat qu'est le chef d'établissement, devenu manager. Le SNETAA-FO doit réintégrer toutes les discussions auprès de la Mission Laïque Française qui est une ouverture pour les collègues, mais aussi une institution où toutes les expérimentations sont tentées avant d'être menées en France. Notre actuel ministre, J-M Blanquer, en est un fervent adepte comme en atteste sa présence active lors de plusieurs congrès annuels de la MLF. Cette

expérience est une mise en perspective de ma carrière, et aboutit à une réflexion sur les enjeux de notre système éducatif et sur la place de l'Enseignement Professionnel.

Et maintenant, quel avenir pour le SNETAA-FO ? À l'heure où le Snuep et la Cgt sont peu ou prou d'accord pour noyer l'Enseignement Professionnel dans un lycée fourre-tout et bientôt les PLP dans le corps unique, le SNETAA-FO reste seul, fidèle à ses mandats historiques. Je crois que nous devons mener ce combat car il est juste :

- de défendre le statut des PLP, la spécificité de l'Enseignement Professionnel ;
- de défendre la Laïcité dans l'École de la République ; de défendre un avenir pour tous les jeunes qui ont droit à être formés à un métier mais aussi à devenir des citoyens libres en conscience. Et c'est pour cela, qu'avec le SNETAA-FO, nous devons nous battre pour une valorisation de notre métier de PLP.

Je veux être à vos côtés pour ce combat.

C'est ensemble, unis et solidaires, que nous redonnerons force et vitalité au SNETAA-FO. Au service de l'Enseignement Professionnel Initial Public et Laïque. Au service de ses adhérents, au service des personnels. Parce que le SNETAA-FO est le syndicat majoritaire, je crois en ses combats et je mènerai la lutte pour un avenir meilleur pour les PLP.

Christophe AUVRAY
Hors de France

GROUPES DE TRAVAIL, CONSULTATIONS, CONCERTATIONS : D'UN ANCIEN À UN NOUVEAU MONDE ?

Le Président de la République se veut porteur « d'un nouveau monde ». Il veut le démontrer par des « réformes en profondeur », dit-il.

Des groupes de travail ont été lancés. Pour occuper le terrain et dire qu'on a réuni des gens ? Des concertations et consultations sont établies pour bien faire comprendre à l'opinion qu'on a... réuni des gens ? Et immanquablement, chaque groupe qui organise ces causeries doit rendre ses conclusions dans un calendrier serré. Car « il faut aller vite, dans un monde qui va vite » (c'est vite dit !). Ils doivent rendre leurs préconisations sous trois mois. Impossible. À moins que tout ne soit déjà écrit...

Je n'y vois ici que des méthodes « de l'ancien monde » : occuper le terrain, occuper les gens pour mieux démanteler ? dégraisser ? casser ?

L'espoir réside peut être dans le Chef Régis Marcon qui co-préside la commission ouverte par le Ministre J-M. Blanquer. Nous comptons sur l'excellence de ce grand chef étoilé pour porter un regard frais sur notre secteur et rester un homme libre, pour ne pas tomber dans les pièges dans lesquels tous avant lui sont tombés. Au plaisir des caciques devenus experts ! Experts de la pensée convenue ; experts de la pensée unique. Le Chef Marcon aime les formations aux métiers et l'excellence. Il aime ces jeunes parfois cabossés à qui il faut redonner une chance. Si je connais sa force tranquille, je sais aussi sa capacité à écouter et à entendre. Alors nous irons lui dire les préoccupations et les espoirs des Professeurs de Lycées Professionnels. Nous lui porterons tous les mandats du SNETAA. C'est peut-être notre seule chance.

Les grandes réformes, celles qui réussissent, sont celles qui se discutent, se négocient silencieusement, jusqu'à un partage commun. C'était la méthode de Michel Rocard, alors Premier Ministre, quand il avait négocié les « Accords Matignon » en 1988 pour rétablir, jusqu'à aujourd'hui, la paix en Nouvelle-Calédonie. Le Caillou doit se prononcer par referendum avant novembre 2018.

La voie professionnelle, la formation professionnelle sont donc la deuxième priorité du Président.

La ministre du Travail est engagée pour répondre à la commande et suivre la feuille de route : développer l'apprentissage en France pour développer l'emploi. Pour l'heure, je ne vois pas de relation de cause à effet. Car s'il peut y avoir quelques soucis sur l'adéquation des formations dispensées, s'il y a à lutter contre toutes les sorties du système scolaire sans qualification, un système de formation n'a jamais fait baisser les chiffres du chômage. Pour résoudre le problème structurel du chômage en France, il faut créer... de l'emploi ! Ce n'est pas magique ; c'est juste logique !

La priorité c'est nos jeunes, nos élèves. Cela ne semble pas aller de soi car j'entends parler de jeunes que je rencontre très rarement. Ces élèves dont tout le monde évoque l'avenir sont des « élèves hors-sol ». Les poly-difficultés (avant, on parlait de classes « hétérogènes ») sont évoquées du bout des lèvres voire balayées d'un revers de main. Je me rends compte qu'on imagine très mal « en haut lieu » qui sont nos élèves. Même... plus du tout ! Comme s'il y avait une déconnexion du réel, comme si, sans brosser un tableau noir, on feignait d'ignorer qui sont les jeunes dont nous avons la charge. C'est plus commode de parler de « jeunes

virtuels » plutôt que de s'attaquer aux difficultés. Lacan le disait : « le réel, c'est quand on se cogne ». La réalité est douloureuse, oui !

Pour comprendre la réalité, il faut faire confiance et écouter les acteurs qui tous les jours accompagnent ces élèves, travaillent avec eux. Qui d'autre que le syndicat majoritaire de l'Enseignement Professionnel est le plus représentatif des personnels ?

Malgré ces agaceries, je m'échine encore à le répéter : Chaban-Delmas, déjà, voulait développer l'apprentissage et obtenir 300 000 apprentis, puis Édith Cresson, puis Jean-Louis Borloo fixe l'objectif jamais atteint de 500 000 apprentis, puis François Hollande et maintenant Emmanuel Macron. Nouveau monde, a-t-il dit ?

On connaît l'inanité de la prescription et on en connaît les résultats : nuls. Ça ne fonctionne pas en le décrétant ! Paradoxalement, c'est aussi un avantage que de ne pas se confronter au réel : on est certain qu'on ne s'y attaquera pas !

Les entreprises, celles qui pourraient embaucher des apprentis, ce sont bien les petits commerçants, les petits artisans. On pourrait déjà le regretter mais rien n'y fera, elles n'embaucheront pas ces jeunes « porteurs de poly-difficultés ». C'est d'ailleurs la raison qui explique pourquoi l'apprentissage se développe après le baccalauréat. Les entreprises sont prêtes à embaucher des jeunes oui, à les former, oui. S'ils sont déjà matures, s'ils ont acquis les bases, des connaissances (« des savoirs ») et... s'ils savent « se tenir » (les fameux « savoir-être » quand, dans « le monde ancien », on parlait « d'éduquer dans une Éducation Nationale »...).

Alors comment pourrait se traduire la réforme de la voie professionnelle ?

On peut déjà hurler contre le confor-

misme aveugle de la modernité et tout imaginer. Mais imaginer tout, c'est imaginer rien !

Pour faire vite (« ce monde qui va si vite »), SI on laisse faire, si on ne fait rien, si on se tait, alors la réforme devrait installer dans tous nos établissements la mixité des publics (des élèves et des apprentis dans la même classe) ou la mixité des parcours (la seconde en tant qu'élève en formation initiale puis la première et la terminale sous apprentissage). Ou les deux dans le même établissement. Bah tiens ! (On parie ?)

Je n'imagine même pas ce que cela pourrait donner pour les Professeurs : une progression pour les élèves, une autre pour les apprentis (voire plusieurs en fonction du calendrier de présence des apprentis), encore une autre pour les classes mixtes avec la juxtaposition de séances différentes dans la même classe, des évaluations continuellement, un programme individualisé, à la carte, en fonction des formations dispensées dans les entreprises et tout cela pour... que tchi. Car... « y'a pas un rond ! » Les moyens sont constants.

Pourtant dans ce « nouveau monde », la première reconnaissance, c'est bien le salaire, non ? Alors pour donner l'impression qu'on rétribue les efforts exigés sans mettre la main au portefeuille, « l'ancien monde », lui, déshabillait Pierre pour habiller Paul. Pour ce faire, il détricotait les statuts des personnels et en réduisait le nombre. Il leur en demandait plus (« travailler plus pour gagner... »). Les politiques de l'ancien monde tenaient à globaliser et annualiser le temps de travail

(c'est moins compliqué depuis que certaines organisations ont fait voter les 1607 heures). L'ancien monde niait le temps de suivi des PFMP et à la fin culpabilisait les fonctionnaires d'État car les objectifs n'étaient pas atteints.

Ce que l'on sait déjà, c'est qu'une réforme sur ce modèle-là ne marchera pas car ça n'a jamais marché. Le postulat de départ n'est... qu'un postulat ! Il serait destructeur pour la Voie professionnelle Initiale Publique et Laïque !

OU alors... on peut mener la bataille : discuter encore et encore, argumenter, répéter infatigablement pour convaincre. Rappeler nos mandats dont l'un fort : pas de sortie de l'École avec au minimum un CAP, pas d'apprentissage avant une première qualification au bac. Nous devons mener l'inlassable combat et créer le rapport de force. Pour faire aboutir nos revendications. Et réenchanter l'avenir !

Ça ne peut se faire qu'ensemble.

Et c'est MAINTENANT.

Et le nouveau monde fut.



PASCAL VIVIER

Militant SNETAA depuis 1991
et actuellement
Secrétaire Général Adjoint





LE NOUVEAU SITE POUR L'ORIENTATION DES BACHELIERS

Adresse : www.terminales2017-2018.fr

Pour orienter les lycéens et leur fournir des informations sur les filières et formations post-bac, l'Onisep vient de lancer un nouveau site « terminales2017-2018 ». Rappelons qu'à partir du 15 janvier 2018, ils devront s'inscrire sur « Parcoursup », la nouvelle plateforme remplaçant APB.

Ce site propose d'éclairer les lycéens sur leur orientation et éviter ainsi les faux pas, les idées préconçues... en 5 étapes :

- 1 « J'explore les possibles » : proposition de poursuites d'études selon le profil de bac et explication des différentes filières (organisation, durée, perspectives, débouchés) ;
- 2 « Je découvre les formations de l'enseignement supérieur » : des témoignages d'étudiants ;
- 3 « J'approfondis les formations pour éclairer mes choix » : zooms sur des filières spécifiques ;
- 4 « Je souhaite en parler » : répertorie les lieux d'informations ;
- 5 « Je précise ce que je vais demander » : précisions sur les différentes phases d'accès à l'enseignement supérieur et les éléments clés du plan Étudiant.

Si nous étions ironiques, nous pourrions dire : « En 5 étapes, l'orientation des lycéens est réussie ! Pourquoi n'y avons-nous pas pensé plus tôt ! Et ainsi éviter tant de mauvaises orientations ! »

S'informer sur un site internet, regarder des vidéos, des MOOCS, c'est un premier pas, nous en convenons. Cela donne une première base mais ça ne remplace pas la visite physique, les discussions et échanges réels avec les étudiants, les professeurs. Ça ne dispense pas d'aller voir des professionnels de l'orientation et de leur demander des conseils. Mais quid des CIO ? des SCUIO ? des CIDJ ? des structures et personnels de l'orientation de l'Éducation nationale ? Il y en a de moins en moins... Les coupes budgétaires sont passées par là !

442 INCIDENTS PAR JOUR DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

Le ministère vient de publier ce chiffre qui parle de lui-même. Les Lycées Professionnels sont les plus touchés par ces événements quotidiens. Les incidents graves signalés sont les violences verbales pour 41 %, les violences physiques pour 30 %, les vols ou vandalismes pour 8 % et le port d'armes ou d'objets dangereux pour 3,2 %.

Si vous êtes victime d'un incident, n'hésitez pas : contactez le SNETAA-FO !

DES MILLIARDS POUR

SUPPRIMER LE COÛT DU TRAVAIL

En 2015, selon la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques), 45,4 milliards d'euros ont été rendus par l'État aux entreprises pour leur permettre de diminuer le coût du travail.

Cela représente une augmentation de 16,4 % et plus de 80 % des dépenses générales liées à l'emploi. Cette hausse est à mettre en parallèle avec l'application du « pacte de responsabilité ».

Au total, les dépenses générales pour l'emploi ont atteint 56 milliards d'euros en 2015 (avec entre autres 21,7 milliards pour les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires et 18,6 milliards au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi - CICE), c'est-à-dire 2,6 points de PIB.

Avec ces différentes mesures du Pacte, les entreprises n'ont plus à payer aucune cotisation de Sécurité sociale à concurrence du smic.

C'est bientôt Noël mais pour les entreprises les cadeaux ont déjà été livrés et cela depuis longtemps !

À quand une vraie reconnaissance salariale pour les fonctionnaires de la République ?

BREVES

MIRACLE ? LE DOUTE RESTE !

Pour le couple Macron-Blanquer, il suffit d'agiter sa baguette magique et le miracle naîtra : l'apprentissage deviendrait vertueux !

Vous y croyez ? Pas le SNETAA-FO, vous le savez !

Mais ces deux-là, actuellement, médiatisent un apprentissage qui serait salvateur et... ils réinventent l'eau tiède.

Dernier exemple réel et incroyable : la publication d'un décret (pas moins) instituant l'enseignement à distance pour le seul apprentissage (JO du 10 novembre 2017).

Mais de qui se moquent-ils ? Des naïfs qui ignorent tout de l'apprentissage et de l'Enseignement Professionnel.

Vous pouvez vérifier la réalité : le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) a toujours ignoré et méprisé l'enseignement professionnel depuis sa création, ce qui est bien regrettable pour tous ceux qui auraient pu compter sur lui. Préparer « à distance » tous les CAP, BEP, Bac Pro, ça n'existe tout simplement pas au CNED !

Depuis des décennies, ils répondaient la même chose aux interpellations du SNETAA-FO : « Ce n'est pas rentable pour des petits flux, c'est trop complexe. Et comment trouver des correcteurs, des rédacteurs de sujets pour autant de diplômes... » Vous voyez les arguments d'un soi-disant service public, le CNED... Fermez le ban.

GIPA

Entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2016, votre indice n'a pas évolué ?

Alors vous êtes éligible à la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Un savant calcul prenant en compte la rémunération perçue dans cette période, la revalorisation du point d'indice et l'inflation aboutit au montant de cette indemnité. Le dispositif a été reconduit cette année (par arrêté du 17 novembre 2017 « fixant au titre de l'année 2017

Comme c'est curieux. Ils parlent de l'apprentissage comme d'un miracle grâce à ce décret ! Mais la réalité de l'apprentissage, c'est toujours moins d'apprentis en préparation au CAP ou BEP année après année et toujours plus de sorties du système scolaire sans formation professionnelle qualifiante ni diplôme professionnel !

Heureusement que les Lycées Professionnels existent. Ils scolarisent le tiers des élèves du second degré. Ils permettent formation-qualification-insertion-poursuite d'études. Qu'on leur permette d'accueillir plus ! Ça, c'est concret. Payez plus, Messieurs Macron et Blanquer !

Le SNETAA-FO est preneur de la préparation à tous les diplômes de l'enseignement professionnel par l'enseignement à distance, par le CNED, alors que cette faculté a été contestée par des dizaines de gouvernements successifs. Par le miracle d'un décret, ça devrait être possible ! Cela permettrait la réussite de jeunes déscolarisés, de jeunes malades, de jeunes accidentés, de jeunes moins jeunes sans formation ni qualification, voire d'adultes en prison, d'adultes à reconverter ou dans des lieux où ces formations n'existent pas. La tâche est énorme.

Alors, si on vous dit que c'est magique, vous y croyez ?

les éléments à prendre en compte pour le calcul de cette indemnité »).

Quid de l'an prochain, quand on sait que le génial PPCR a entraîné une augmentation indiciaire artificielle due au transfert « primes/points » pour tout le monde ?

Vous avez dit garantie « individuelle » ? Au SNETAA-FO, c'est une revalorisation de la rémunération collective que nous demandons, chaque année, en fonction de l'inflation !

Le Plaisir

D'ENSEIGNER

EXISTE-T-IL ENCORE AUJOURD'HUI ?

Paroles entendues en salle des profs : « Je suis fatigué, ils me soulent les jeunes en ce moment. On les aime bien quand même. Ils sont attachants. Ils peuvent être drôles. Ça fait plaisir, ils ont réussi leur contrôle. Ils progressent, c'est bien, je suis content. »

Beaucoup de collègues insistent sur l'importance de la relation avec les élèves. C'est elle, disent-ils, qui leur procure, plus que tout, le plaisir d'enseigner et qui donne véritablement sens à leur travail. Beaucoup ont choisi d'être enseignants pour des raisons altruistes : plaisir de travailler avec des jeunes, désir de les aider et de les voir progresser, goût de faire apprendre et joie de leur faire découvrir des nouvelles connaissances. » Marie est entrée dans la profession avec toutes ses tripes à 35 ans. Elle a délaissé son métier de bibliothécaire pour être PLP en lettres-histoire. Elle a fait sa première rentrée en septembre. Elle a peut-être laissé ses illusions en salle de classe. « Je le sais, mais ce métier a au moins du sens pour moi. J'ai envie d'être utile, d'être comme un phare dans la vie des ados. »

Toutefois, ces mêmes enseignants constatent que cette relation ne peut se développer qu'avec un environnement professionnel, institutionnel et social propice à entretenir le plaisir.

On répète à l'envi que la mission première des enseignants est de soutenir les élèves dans leurs multiples apprentissages. Vous, enseignant, devez instruire, éduquer, évaluer, sanctionner et rendre compte à votre hiérarchie qui vous rétribue (fort peu malheureusement). Mais on oublie que les enseignants ont besoin à leur tour d'être soutenus pour remplir leur mission. Or, est-ce le cas aujourd'hui ?

Vous avez devant vous un public que vous n'avez pas choisi. Le public change au fur et à mesure des années. Les jeunes deviennent de plus en plus difficiles (et de plus en plus jeunes parce que vous, vous vieillissez, c'est inévitable). Les élèves ne sont pas (plus) au niveau qu'exigent les programmes, qu'exige l'institution. Le gouffre entre la théorie des décideurs politiques dans leurs bureaux parisiens et la réalité sur le terrain est insondable. Vous avez de nombreuses tâches à accomplir, une obligation de résultats, un nombre élevé d'élèves par classe, des publics peu motivés, des problèmes de discipline, les pressions de la hiérarchie, les réformes en cascade... Vous êtes confrontés à une multitude de tâches en classe et au lycée, mais également en soirée et en fin de semaine à la maison. Vous êtes en situation de surcharge, ce qui peut conduire, on le sait, à des problèmes

de santé tant physiques que psychologiques : épuisement, anxiété, sentiment d'incapacité à réaliser des objectifs parfois contradictoires...

Ces problèmes, sont causés en bonne partie par l'évolution de notre système scolaire depuis une bonne trentaine d'années. En effet, depuis les années 1980, le système scolaire et le personnel enseignant ont été confrontés à des vagues de compressions budgétaires. Au fil des décennies, ces compressions ont fini par affecter profondément les ressources et les moyens quotidiens utilisés par les enseignants pour soutenir leurs élèves. De plus, de manière contradictoire, les autorités politiques et scolaires, alors qu'elles réduisaient les ressources financières et humaines consacrées à l'éducation, ont exigé des enseignants d'agir en professionnels efficaces et d'être de plus en plus performants. La profession enseignante est de plus en plus mise sous pression; dans un tel contexte, il est normal que les enseignants découvrent que celle-ci ne correspond pas à leurs idéaux, ni ce à quoi les a préparés leur formation. Ce n'est pas l'arrivée du PPCR qui va les rassurer.

La reconnaissance est un point central. Or, il y a une dégradation dans la représentation médiatique du métier, présenté comme difficile, sinon

impossible, avec des enseignants qui ne rempliraient pas leur mission. On leur fait un mauvais procès. Les profs ont la réputation d'être démotivés, épuisés, déprimés. Un cliché que rejettent les profs. Certes le métier est de plus en plus difficile mais beaucoup ont encore énormément de plaisir à être avec les élèves. Malgré toutes ces difficultés, les profs s'interrogent toujours sur leurs pratiques, imaginent de nouvelles façons de faire cours, construisent des projets. Toutes ces initiatives témoignent d'une vraie vitalité de l'enseignement. Ils sont jeunes ou plus âgés, et se préparent avec enthousiasme à faire face à leurs classes. Malgré de faibles salaires, malgré une politique des gouvernements qui tient du bricolage, malgré les postes non pourvus, malgré les remplacements à l'arrache, malgré les problèmes avec la direction, malgré la responsabilité dont on les accuse en cas d'échec des élèves, malgré une formation inadaptée, ils font honneur au métier d'enseignant.



Murielle **TURCHI**
Psychologue clinicienne



À RETENIR

LES PLP : LES MAL-ATMÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les préjugés restent tenaces sur la particularité des PLP parmi le corps des enseignants. Et chacun d'entre nous peut le ressentir au quotidien comme en témoignent les différentes enquêtes sur le terrain. Le manque de reconnaissance de la part de la hiérarchie mais aussi de l'institution dans son ensemble revient en première ligne de ce sentiment d'être considéré comme des professeurs à la marge du système.

La confrontation avec un public d'élèves mal orientés, en situation d'échec scolaire ou de rejet total du mode de fonctionnement de l'école, implique des difficultés de gestion du facteur humain plus importantes. S'ajoutent à ces profils d'élève les diagnostics toujours plus nombreux de troubles « dys ». Il n'est pas proposé aux PLP de formation spécifique afin d'aborder au mieux l'ensemble des caractéristiques de l'enseignement en LP.

C'est pourquoi le SNETAA-FO a toujours exigé une réelle formation pratique et pédagogique de qualité des PLP dans l'intérêt des élèves.

Aux problèmes de gestion humaine se greffent aussi les problèmes matériels. Notamment dans les enseignements professionnels, certains secteurs nécessitent une mise à jour régulière du matériel,

comme en sections SEN ou ELEEC par exemple. Malheureusement, les financements ne suivent pas toujours. Il faut souvent faire avec les « moyens du bord » pour mener à bien les objectifs des programmes de formation et éviter d'être trop en décalage avec la réalité du fonctionnement dans les entreprises.

Le SNETAA-FO invite les collègues à exiger la dotation des moyens nécessaires qui doivent être alloués à l'établissement. Ils doivent permettre de mettre en place les modalités pédagogiques prévues : accompagnement personnalisé, travail par projet, remédiation, dédoublement...

Et pourtant, des études menées par l'IGEN en début d'année 2017 ont révélé la richesse des pratiques pédagogiques développées en Lycée Professionnel et le potentiel de diffusion de ces pratiques au reste des niveaux d'enseignement scolaire. Une légitimation quasiment passée inaperçue.

Oui, les LP ont su faire preuve d'une grande adaptabilité et se créer un mode d'enseignement selon leurs besoins tout en poursuivant l'objectif de l'Éducation nationale combinant à la fois une offre de formations professionnelles et un enseignement général de qualité.



LES DANGERS DU MANAGEMENT

À L'ÉCOLE

Alors que nous nous dirigeons vers un fonctionnement des établissements scolaires de plus en plus calqué sur le modèle de l'entreprise, le Huffington Post révèle, dans un article récent, les risques pour les enseignants et l'enseignement dans son ensemble d'une telle gestion.

En effet, des sociologues au Québec ont analysé la nature de l'environnement de travail et les causes de la détresse psychologique des enseignants, conduisant à des arrêts maladie de longue durée. Il en ressort que l'augmentation de la charge de travail demandée aux enseignants, au-delà de la fonction d'enseigner (action d'aide sociale par exemple), l'accueil d'un nombre d'élèves toujours plus important par classe sans attribution de moyens supplémentaires et sans possibilité de fournir une aide individualisée aux plus faibles, ce à quoi s'ajoute le manque de reconnaissance de l'institution, sont les éléments centraux de ce malaise généralisé parmi les enseignants.

De plus, l'évolution de la société a transformé les parents et élèves en clients dont les attentes de « performance » et « rentabilité » intensifient la pression sur le rôle de l'enseignant. Enfin, il est également précisé que l'effectif des enseignants sous contrat temporaire est devenu bien supérieur à celui des enseignants sous contrat permanent, dévoilant ainsi une précarisation de la profession.

Cela ne vous rappelle rien ? Eh oui, malheureusement, les exemples de par le monde sont suffisants pour nous alerter sur les menaces qui pèsent sur notre système éducatif.

C'est pourquoi la vigilance reste de mise et l'importance de l'action syndicale plus que jamais d'actualité. Avec le SNETAA-FO, poursuivons la défense d'un système scolaire public, laïque et de qualité !

GUYANE : AUDIENCE AVEC LE

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Lors du déplacement du Président de la République en Guyane, le SNETAA-FO a profité de la présence du ministre Blanquer pour obtenir une audience avec ce dernier et le Recteur de l'académie.

Cette audience a permis à nos collègues de Guyane de rappeler quelques-unes de nos revendications nationales qui ont tout leur sens sur le territoire guyanais :

- l'apprentissage n'est pas un avenir pour les jeunes Guyanais, comme pour la majorité des jeunes Français. Il n'y a pas ni places dans les entreprises ni maîtres de stage en nombre suffisant. Nos élèves sont en rupture sociale, éducative,

cognitive. Ils ont besoin de plus d'école pour être formés et éduqués, dans l'Éducation nationale. Le développement de l'apprentissage en dessous du Bac professionnel est une fausse bonne idée, éculée depuis Chaban-Delmas en 1973, Cresson et Borloo plus tard. C'est par le renforcement de l'Enseignement professionnel initial public et laïque qu'on assure un avenir à nos jeunes, pas avec des idées rabougries qui ont fait la preuve de leur inefficacité ;

- l'éducation prioritaire (REP et REP+) doit concerner aussi tous les établissements professionnels et surtout ceux de Guyane ;

- le CAP, puisqu'il est le premier diplôme reconnu par les branches dans les conventions collectives, doit être développé en formation initiale en Guyane ;

- des sections de BTS doivent être installées dans tous les Lycées Professionnels si l'on veut contrôler le flux des jeunes bacheliers professionnels vers l'Université et leur permettre de poursuivre, pour ceux qui le souhaitent, dans un cursus où ils peuvent connaître le succès : les BTS en LP avec les PLP comme intervenants ;

- l'importance du bas de la fiche de paie, du pouvoir d'achat : retrait du PPCR et dégel de nos salaires.

LE DÉMANTÈLEMENT DE L'AEFE

L'AEFE, établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères, anime et gère le réseau d'enseignement français à l'étranger. Il compte ainsi 492 établissements homologués dans 137 pays, scolarisant près de 350 000 élèves dont plus d'un tiers sont français.

Ce dispositif scolaire, présent dans la presque totalité des pays et des capitales du monde, est reconnu comme un acteur majeur de la présence française à l'étranger. Par l'accueil et la formation de près de 60 % d'élèves étrangers, il demeure un acteur central de la Francophonie, pour le rayonnement de notre culture, de notre langue et de nos valeurs.

Depuis plusieurs années, l'AEFE est fragilisé par des coupes budgétaires récurrentes. Cette année, le gouvernement a choisi de supprimer une tranche entière de la dotation de l'AEFE soit 33 millions d'euros sur la fin de l'exercice 2017 (près de 10 % de sa dotation publique), un coup de canif sans précédent !

Cette sévère réduction budgétaire s'accompagne aussi d'une saignée de postes dans le monde : 160 postes en 2018, 166 postes en 2019 et 2020.

Au total, il s'agirait de 512 postes sur 3 années budgétaires qui seront supprimés, du jamais vu !

Le gouvernement tente de cacher la réalité de cette vaste opération de démantèlement, en présentant ces décisions comme une simple mesure « technique » et « exceptionnelle » !

À l'image de notre service public d'enseignement, le réseau scolaire français dans le monde est en danger et en voie d'extinction ! Le SNETAA-FO s'oppose à ces suppressions de postes et appuie toutes les actions menées dans les mouvements dans tous les lycées français.

NOS PENSIONS

NOUS NE LAISSERONS PERSONNE NOUS LES REPRENDRE !

Depuis 1993 dans le privé et 2003 dans le public, les réformes se succèdent et amputent lentement mais sûrement les retraites :

- traitement de base sur les 25 meilleures années (au lieu des 10 meilleures précédemment) dans le privé ;
- recul de l'âge légal de 60 à 62 ans, augmentation de la durée d'assurance du taux plein de 150 à 172 trimestres pour les natifs de 1973 et plus, qui impose les décotes et interdit les surcotes ;
- suppression de la validation des années de non titulaire, de la CPA, de la possibilité de départ anticipé pour les mères de famille nombreuse, de la demi-part supplémentaire des veufs ou veuves ayant élevé seul un enfant, de la bonification pour enfant né après 2003, imposition de la majoration pour famille nombreuse, interdiction de toucher une pension après avoir atteint l'âge légal et de continuer à faire fructifier une autre pension en continuant à travailler...

Le 1^{er} janvier 2018, l'augmentation de 1,7 % de la CSG pour les retraités sans compensation va leur faire perdre 306 € par an pour une pension mensuelle de 1 500 € et 510 € pour une pension de 2 500 €.

Maigre et fugace consolation : le Sénat ne souhaite pas soumettre à l'impôt ce surplus de contribution mais... c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot pour imposer ce

surplus de contribution que vous ne percevrez plus !

ET MAINTENANT ?

Le candidat Macron souhaitait réformer et simplifier les systèmes de retraites dès le début de 2018.

Le Président Macron annonce cette réforme à partir de 2019. Elle ne concernerait pas les natifs d'avant 1960 (à moins de 5 ans de la retraite).

Il y a actuellement une quarantaine de caisses de retraite. Elles se verraient appliquer un seul système. Le versement des cotisations (variables selon les catégories) alimenterait un compte en points transformés en euros par un coefficient de conversion (variable chaque année en fonction du nombre d'années cotisées et de l'espérance de vie moyenne).

Les carrières longues et la pénibilité seraient conservées ; l'âge légal ne changerait pas avant 2022.

Ce système à compte notionnel, appliqué en Suède depuis 1999, n'est pas sans risque : la valeur du point change chaque année de façon à « équilibrer les comptes », ce qui rend impossible toute prévision du montant de la retraite, qui dépend de l'évolution sociale (emplois, chômage, espérance de vie...). Les Suédois s'interrogent sur la pérennité de ce système. En 2012, le premier ministre suédois déclarait que pour conserver le même niveau de pension, les actifs devraient travailler

jusqu'à 75 ans !

Le SNETAA-FO et tous les syndicats (sauf la CFDT) refusent ce système par points qui entraînerait une baisse des pensions.

QU'EN PENSE LE COR ?

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) opte pour le maintien de la retraite par répartition (pour chaque génération les retraites sont payées par les cotisations des actifs).

Il se fixe 3 objectifs : la pérennité du système, l'équité dans et entre les générations et un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités.

Parmi les critères pris en compte :

- rapport démographique entre le nombre de moins de 65 ans et celui des plus de 65 ans : 3,5 en 2011, - 3 en 2016, -1,7 en 2070 ;
- croissance potentielle atteinte en 2032 puis stabilisée ;
- productivité du travail : 4 hypothèses d'évolution entre + 1 % (pour un taux de chômage de 10 %), + 1,3 %, + 1,5 % et + 1,8 % (pour un taux de chômage de 4,5 %).

La hausse des ressources prévisible étant inférieure à la hausse des dépenses (en particulier à cause de la baisse du poids de la fonction publique), le COR s'attend à une dégradation des régimes privés entre 2005 et 2050. L'âge moyen de départ en retraite passerait de 62 ans aujourd'hui à 64 ans en 2040. Le

rapport entre les retraites et les revenus d'actifs passerait de 55 % aujourd'hui à 45 % en 2035 et 34 % en 2070.

En ce qui concerne la Fonction Publique d'État (FPE), le solde annuel est équilibré par l'ajustement du taux de cotisation de l'État employeur dépendante de plusieurs critères :

- recul de l'âge légal et augmentation de la DATP (Durée d'Assurance du Taux Plein) ;
- évolution des cotisations fonctionnaires (de 7,85 % en 2010 à

11,10 % en 2020) ;

- extinction du départ anticipé pour 3 enfants ou plus ;
- minimum garanti limité aux liquidations à taux plein ;
- la contribution de l'État serait en hausse jusqu'en 2044 puis en baisse au-delà.

L'âge moyen de départ serait en hausse de 1 an et 4 mois entre 2017 et 2045 puis stable. Le solde de la FPE serait en dégradation au début pour devenir excédentaire à long terme.

Le gouvernement devra tenir compte

de ces perspectives inquiétantes.

Le SNETAA-FO ne peut accepter cette dégradation programmée du niveau de vie des retraités. Il exige une véritable négociation au cours des concertations à venir.

Nous avons financé nos retraites. Nous n'accepterons pas que l'on nous les reprenne !

**AVEC LE SNETAA-FO,
SOYEZ PRÊTS À
DÉFENDRE JUSQU'AU
BOUT NOS PENSIONS !**



LES ASSISES



NATIONALES



D'octobre à novembre, le SNETAA-FO a organisé dans les académies des Assises à l'occasion desquelles tous les acteurs de l'enseignement professionnel ont pu s'exprimer, témoigner, donner leur ressenti, faire part de leurs expériences sur le métier et de leurs difficultés à l'exercer.

À l'issue de ces réunions, des rapporteurs ont participé aux Assises nationales qui se sont tenues à Paris. Tous ont porté les témoignages émanant de leur académie. Tous les thèmes ont été abordés : les conditions de travail, la souffrance au travail, le devenir de l'enseignement professionnel et des PLP ou des CPE, titulaires ou contractuels, l'apprentissage, l'enseignement adapté, l'inclusion scolaire, les diplômes, la pédagogie, les obligations réglementaires de service, le statut, le PPCR...

Il ressort des expressions diverses que les difficultés auxquelles les collègues se heurtent se retrouvent globalement d'une académie à l'autre.

En ouvrant la parole, ces Assises ont permis de saisir les attentes des collègues au cœur de leurs préoccupations quotidiennes. Ceux-ci nous ont fait part de leur vision de la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque. Ainsi, le SNETAA-FO se veut d'être au plus près des personnels pour porter leurs revendications, lesquelles seront fixées en congrès, en mai prochain.

Le gouvernement a ouvert le chantier de la réforme de la formation professionnelle et entend prendre des mesures au printemps. Le SNETAA-FO y jouera pleinement son rôle de premier syndicat de l'enseignement professionnel. Fort de ses mandats, il défendra l'enseignement professionnel au sein de nos LP, par des PLP !



Des résolutions ?

Être écouté

Être compris

Être aidé

Être protégé

Une solution !

Rejoignez le



CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

